

# 🗨️ AMICALE PONGISTE 🗨️ NUEIL Les AUBIERS

VENDREDI 26 ET SAMEDI 27 mai 2023

## TOURNOI DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE

Salle JP GATIEN et salle ARC EN CIEL  
rue de la fabrique 2 Place des Sport  
Complexe Gué de l'Homme  
(79250) NUEIL LES AUBIERS

TABLEAUX DOTES DE 400 € de prix  
dont 200 euros en espèces



<b>JUGE - ARBITRE :</b>	<b>LEROY Stéphane</b>
<b>DIRECTEUR DES ÉPREUVES</b>	<b>Emmanuel BILLY</b>
<b>N° D'HOMOLOGATION</b>	<b>1462/2022D</b>

A	Module Promo	Vendredi 26 Mai	19 h 30	5 €
B	NC-999 pts	Vendredi 26 Mai	19 h 30	5 €
C	NC -1299 pts	Vendredi 26 Mai	20 h 30	5 €
D	NC -799 pts	Vendredi 26 Mai	20 h 30	5 €
E	Coupe Davis limitée à 1 799 pts en 3 pts	Vendredi 26 Mai	22 h 00	8 €
F	NC-899 pts	Samedi 27 Mai	13 h 30	5 €
G	NC-1599 pts	Samedi 27Mai	14 h 30	5 €
H	NC-599 pts	Samedi 27 Mai	14 h 30	5 €
I	Jeunes Benjamins Minimes Cadets	Samedi 27 Mai	15 h 15	5 €
J	NC-1199 pts	Samedi 27 Mai	16 h 00	5 €

Une seule inscription possible sur les tableaux aux mêmes horaires.  
Inscriptions par téléphone: 06 11 85 31 44 ou 05 49 72 30 61(Emmanuel BILLY)  
Par internet: [emmanuel.billy@orange.fr](mailto:emmanuel.billy@orange.fr) jusqu'au jeudi 28 mai 2020  
Par écrit : BILLY Emmanuel

2 rue Maurice Ravel 79250 Nueil Les Aubiers  
Avant le 25 mai 18 h 00 pour les tableaux (A, B, C, D et E), avant le 26 mai  
18 h 00 pour les autres tableaux.

# REGLEMENT

Art.1 : le tournoi se dispute sur 24 tables par poules de 3 ou 4 joueurs avec les 2 premiers qualifiés pour le tableau final. Les balles seront de couleur blanche en plastique fournies par l'amicale pongiste.

Art.2 : les joueurs ne peuvent participer qu'à 2 épreuves de simples et un double pour une même journée à la même heure.

Art.3 : les dames peuvent prendre part aux simples messieurs.

Art.4 : toutes les parties se dérouleront aux meilleures des 5 manches.

Art.5 : le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante.

Art.6 : les tableaux seront affichés et visibles pendant la durée du tournoi. Le tirage au sort fin de poule aura lieu à la table d'arbitrage 15 minutes après la fin de toutes les poules d'un même tableau.

Art.7 : le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Art.8 : WO après un délai de 10 mn et 3 appels.

Art.9: les engagements nominatifs : par courrier au plus tard le jeudi 25 mai pour les tableaux A-B-C-D-E, et vendredi 26 mai pour les autres tableaux à l'adresse du correspondant // par téléphone ou internet au plus tard le vendredi 26 mai à 16 h pour les tableaux A-B-C-D-E et samedi 27 mai au plus tard à 13 h pour les autres tableaux.

Art.10 : donner les points de classement à chaque inscription et le numéro de licence

Art.11 : les droits d'inscription sont à verser à l'Amicale Pongiste Nueil Les Aubiers par courrier ou au pointage à l'arrivée dans la salle.

Art.12 : le fait de s'engager au tournoi implique le respect du présent règlement.

Art. 13 : Les huit premiers seront récompensés (sauf si moins de 16 participants par tableau) .

Art. 14 : Les joueurs devront impérativement être munis de leurs licences phase 2, car ces dernières peuvent leurs être demandées.

Art. 15 : Coupe Davis en 3 points (mieux classé contre mieux classé, moins bien classé contre moins classé, plus le double). La coupe davis aura lieu seulement si le nombre d'équipes engagées est suffisant ( pas moins de 8 équipes).

Art 16 :Le Juge arbitre a toute autorité pour régler un litige non répertorié dans ce règlement.